



swisspool

Sektion des Schweizerischen Billardverbandes
www.swisspool-billard.ch



ORGANISATION DES FINALES DES CHAMPIONNATS SUISSES

Ce document décrit et définit les exigences à remplir pour l'organisation des finales des Championnats suisses.
Il règle en outre les droits et les devoirs de l'organisateur.



Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins.

Réserve

Le comité de Swisspool se réserve le droit d'effectuer des modifications, des compléments ou des adaptations des dispositions du présent règlement selon le règlement de section.

Divergences

En cas de divergences avec d'autres articles publiés ailleurs (homepage, etc.), le présent règlement fait foi. La version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Abréviations:

SOA	Swiss Olympic Association
FSB	Fédération suisse de billard
TQ	Tournoi qualificatif de la fédération
AD	Assemblée des délégués
SC	Séance du comité
CS	Championnats suisses
CT	Commission technique
WPA	World Pool-Billiard Association
EPBF	European Pocket Billiard Federation
CE	Championnats d'Europe
TE	Tournoi Eurotour
CM	Championnats du monde

Tous les règlements de Swisspool:

- Règlement de section
- Règlement de compétition
- Règlement de directeur de tournoi
- Règlement des finances et des frais
- Règlement du cadre national
- Règlement de la jeunesse
- Règlement disciplinaire et des sanctions
- Organisation des finales des Championnats suisses
- Règlement concernant les arbitres

Historique du document

Index	Date:	Modification:	Raison:	Auteur:
0000	12.05.2014	Rédaction		S. Volery
0001	01.07.2017	Adaptations	Modifications des exigences	A. Hanauer
0002	01.07.2018	Adaptations	Adaptation de la saison	Comité

Sommaire

1.	Demande d'organisation	4
2.	Lieu de tournoi et infrastructures	4
2.1	Tables et zone de jeu	4
2.2	Infrastructures	4
2.3	Direction du tournoi / informatique	5
2.4	Personnel	5
2.4.1	Personnel à charge de l'organisateur	5
2.4.2	Personnel à charge de Swisspool	5
2.4.3	Infirmierie	5
3.	Restauration / traiteur	5
4.	Possibilités d'hébergement	5
5.	Horaires de jeu	6
6.	Sponsoring	6
7.	Presse	6
8.	Photos, vidéos, enregistrements sonores	6
9.	Aspect financier	7
9.1	Frais à la charge de l'organisateur	7
9.2	Frais à la charge de Swisspool	7
9.3	Subventions et bénéfices en faveur de l'organisateur	7
10.	Divers	7

1. Demande d'organisation

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent organiser les finales des Championnats suisses doivent soumettre une demande écrite auprès du comité de Swisspool jusqu'au **30 septembre** de l'année précédente.

Cette demande doit comporter les points suivants:

- Concept d'organisation
- Graphique du lieu de tournoi
- Accès et possibilités de parking
- Hôtels, auberges et autres hébergements pour les joueurs et les officiels (y c. indication des prix)
- Concept de restauration
- Autres événements

2. Lieu de tournoi et infrastructures

2.1 Tables et zone de jeu

Pour offrir une manifestation digne de ce nom, les points suivants concernant la zone de jeu doivent être définis dans le concept:

- La zone de jeu doit être suffisamment grande pour pouvoir installer au moins 6 tables (idéalement 8) de 9 pieds.
Toutes les tables doivent se situer dans la même pièce et doivent être bien visibles par les spectateurs.
- Le sol doit être plat, horizontal et antidérapant.
- L'éclairage des surfaces de jeu doit être conçu de telle sorte qu'il n'y ait ni ombres, ni reflets de lumière qui pourraient gêner ou irriter les joueurs. La lumière directe du soleil doit être évitée.
- Il doit y avoir une séparation nette entre la zone de jeu et l'espace pour le public.
- Les endroits sensibles doivent être bloqués de telle sorte qu'aucune personne non autorisée ne puisse stationner dans la zone de jeu.
- Le local de jeu doit être calme et bien aéré.
- La température de l'air dans la zone de jeu devrait être comprise entre 20° et 25°C.
- Les locaux doivent être disponibles au moins un jour avant la manifestation pour le montage et au moins un jour après la manifestation pour le démontage.

2.2 Infrastructures

Les infrastructures suivantes doivent être à disposition à proximité de la zone de jeu:

- Pour les spectateurs, il doit y avoir des sièges avec vue sur la zone de jeu (une tribune est un avantage).
- Un vestiaire doit être à disposition pour les joueurs, arbitres, directeur de tournoi et officiels. Ce vestiaire doit être conçu de telle sorte que ni les spectateurs ni les personnes non autorisées ne puissent y avoir accès.
- Il doit y avoir suffisamment de toilettes séparées (dames / hommes).
- Il faut prendre en compte un nombre suffisant de places de parc et une bonne accessibilité avec les transports publics.

En outre, une zone doit être créée pour la remise des prix. Cette zone peut être mobile; dans ce cas, elle doit être à disposition pour la cérémonie de remise des prix dans un délai raisonnable. Il s'agit de veiller à ce que les spectateurs puissent voir le podium. Il doit aussi y avoir un espace réservé aux photographes.

2.3 Direction du tournoi / informatique

Une zone séparée et avec vue sur la zone de jeu doit être à disposition pour la direction du tournoi et les arbitres.

Les installations suivantes doivent être à disposition de la direction du tournoi et des officiels:

- Au moins trois postes de travail avec raccordement électrique.
- Connexion Internet stable (avec câble LAN RJ45 jusqu'au router) ainsi que WIFI avec un débit d'au moins 20Mbit en download et 2Mbit en upload.
- Projecteur (beamer) et écran.

Les résultats des matches seront retransmis en live sur la homepage de Swisspool www.swisspool-billard.ch. Les classements seront actualisés en permanence par Swisspool. Aucune autre homepage que celle de Swisspool n'est reconnue.

2.4 Personnel

2.4.1 Personnel à charge de l'organisateur

L'ensemble du personnel engagé pour la restauration, le traiteur, le bar, le nettoyage et les aides pour le montage et le démontage des tables de billard est mis à disposition et rémunéré par l'organisateur.

Le manque de personnel sera facturé à l'organisateur.

2.4.2 Personnel à charge de Swisspool

Le personnel comprenant le directeur de tournoi, les arbitres et les autres officiels est mis à disposition et indemnisé par Swisspool.

2.4.3 Infirmerie

Une infirmerie bien indiquée doit se trouver à proximité de la zone réservée à la direction du tournoi.

3. Restauration / traiteur

Toutes les recettes générées par la restauration, les boissons, les snacks et le traiteur reviennent à l'organisateur. De même, les créances de toutes sortes provenant de tiers (fournisseurs) sont à la charge de l'organisateur.

Etant donné que Swisspool renonce à toutes les recettes, Swisspool ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles créances envers des créanciers.

- Il s'agit de s'assurer que des plats chauds soient proposés au moins deux fois par jour (midi et soir). (Il faut prendre également en compte les menus alternatifs comme les plats végétariens).
- De plus, des snacks, sandwiches et boissons devraient être disponibles à tout moment.
- Il s'agit de proposer également des plats végétariens.
- Diverses boissons non alcoolisées doivent être proposées. Les boissons alcoolisées sont autorisées; il s'agit cependant de respecter strictement les âges légaux.

4. Possibilités d'hébergement

Il faut veiller à ce qu'il y ait suffisamment de possibilités d'hébergement pour les joueurs et les officiels dans un voisinage proche. Il peut s'agir d'hôtels, de motels et d'auberges de jeunesse. Il est souvent possible d'organiser quelque chose dans le cadre du sponsoring de l'événement.

Les coûts des nuitées sont à la charge des joueurs et des officiels.

5. Horaires de jeu

Le lieu de tournoi doit être choisi de telle sorte que les horaires de jeu suivants puissent être respectés:

- Vendredi: de 12h00 à 24h00
- Samedi: de 8h00 à 24h00
- Dimanche: de 8h00 à 20h00

6. Sponsoring

Les excédents financiers résultant du sponsoring reviennent à l'organisateur.

Si l'organisateur devait accepter d'inviter ses sponsors à un apéritif, au moins un représentant de Swisspool doit également être invité.

Si un sponsor de l'organisateur devait être en concurrence directe avec les sponsors de Swisspool, l'organisateur doit obtenir une autorisation de Swisspool.

7. Presse

L'organisateur est tenu d'inviter la presse locale et régionale.

Si possible, inviter également les radios, TV, etc.

Tous les articles doivent être mis à la disposition de Swisspool le plus rapidement possible pour la publication sur la homepage.

8. Photos, vidéos, enregistrements sonores

Lors de l'engagement de photographes ou de cameramen internes ou externes, il s'agit d'observer que:

- Tous les droits d'auteurs appartiennent à la personne qui prend les photos, les vidéos ou les enregistrements sonores.
- Swisspool a un droit d'utilisation illimité des photos, vidéos ou enregistrements sonores.
A la demande de Swisspool, ceux-ci doivent être délivrés sans restriction et gratuitement.

Les joueurs, les officiels et les spectateurs ont les droits sur leurs propres photos. Celles-ci doivent être données gratuitement. Si des supports de données comme des CD, DVD, clés USB ou cartes Flash sont utilisés pour la transmission des données, ces supports peuvent être facturés à prix coûtant.

Il est interdit de vendre des photos, des vidéos ou des enregistrements sonores et / ou d'en tirer un profit commercial.

9. Aspect financier

9.1 Frais à la charge de l'organisateur

Les frais suivants sont à la charge de l'organisateur:

- Location, entretien et nettoyage de tous les locaux utilisés.
- Achat des aliments, snacks et boissons pour les joueurs et les spectateurs.
- Prix en nature appropriés pour tous les joueurs qualifiés.
- Tous les frais de personnel liés à l'événement.

Pour chacun de leurs matches, les joueurs doivent avoir à leur disposition une bouteille d'eau de 5 dl (eau non gazeuse).

9.2 Frais à la charge de Swisspool

Les frais suivants sont à la charge de Swisspool:

- Swisspool met à disposition 6-8 tables de billard (y c. tapis et billes).
- Swisspool indemnise les arbitres, le directeur du tournoi et les officiels.

9.3 Subventions et bénéfiques en faveur de l'organisateur

Swisspool paye une contribution d'au moins CHF 2'500.- à l'organisateur pour l'organisation des finales des Championnats suisses. Sur ce montant, CHF 1'500.- seront payés à l'avance. Si tous les accords ont été respectés, le paiement du solde aura lieu après l'événement. Des réductions au pro rata seront effectuées en cas de non-respect des accords.

Toutes les recettes de l'événement reviennent à l'organisateur.

L'organisateur est également libre de recevoir un soutien financier supplémentaire via du sponsoring.

Toutefois, les sponsors de l'organisateur ne peuvent en aucun cas concurrencer ceux de Swisspool.

10. Divers

L'événement doit avoir lieu aux dates définies par Swisspool.

Les dates exactes doivent être convenues avec Swisspool avant le dépôt de la postulation. Une fois que les dates ont été fixées, il n'est plus possible de les modifier.

L'organisateur a la possibilité, par le biais d'autres attractions comme p. ex des trick-shot, une tente de fête etc. d'attirer plus de spectateurs.

Toutefois, les frais sont supportés par l'organisateur. Swisspool doit également être informé suffisamment tôt et être d'accord.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur dans les 3 mois avant la manifestation, l'organisateur paie à Swisspool un dédommagement de CHF 3'000.-.

De plus, la contribution de Swisspool de CHF 2'500.- est supprimée.